COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ HAUTE-SAVOIE



REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le dix-sept mars s'est réuni à la Salle polyvalente F.CHENEVAL-PALLUD sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON. Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire: BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, SECCO

Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux: CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, ROCHAT Virgile, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à Isabelle PILLET ; de LABAYE Josette à BOCHATON Maryse ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de STAROPOLI Michel

à MACHERAT Martial

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

A l'ouverture de séance :

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 22 Représentés : 5

Votants: 27

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose le retrait d'un point à l'ordre du jour

Point n°4 : Demande subvention au titre du produit des amendes de police

Et l'ajout de deux points :

- Subvention pour l'apprentissage de la natation APEL année 2019-2020
- Signature d'une convention de transfert de gestion de domaine de la commune au SYANE,

L'ordre du jour du Conseil municipal ainsi modifié est approuvé.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 fait l'objet d'observations.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2022, est APPROUVE à l'unanimité.

FINANCES

1) Attribution d'une subvention à l'ANACR – Comité local de Saint-Jeoire Vallée du Risse Môle Marignier

La commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention à la section locale de l'ANACR, en vue du remplacement du drapeau.

Il est proposé d'accorder une subvention de 150 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention de 150 € à l'ANACR Comité local de Saint-Jeoire Vallée du Risse Môle Marignier
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

	Adopté à l'unan	imité
	ABSTENTION	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	27

2) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire François Levret

La commune est sollicitée pour une demande de subvention exceptionnelle relative à un projet de sortie scolaire de fin d'année en refuge dans la région d'Abondance, pour une classe de CM1-CM2 de l'école François Levret (21 élèves).

Plan de financement:

Coût prévisionnel de la sortie (transport, ½ pension, accompagnateur)	1 792 €
Participation des parents soit 20 €/élève	420 €
Participation Sou des écoles	985 €
Participation Commune	387 €

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 387 €, sous réserve de la réalisation du séjour.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention de 387 € à l'école élémentaire François Levret
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

	Adopté à l'unan	imité
	ABSTENTION	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	27

3) Décision modificative n° 1 du budget général

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative du budget général afin de prévoir les crédits nécessaires pour la restitution d'un trop perçu au titre d'une taxe d'aménagement émise en 2018. Il convient de basculer des crédits du compte 2315, immobilisations en cours au compte 10226, taxes d'aménagement.

Le projet de DM n°1 s'équilibre ainsi :

51114	INVESTISSEMENT				
	DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2022	DM n°1	Nouveaux crédits BP
10	10226	Taxes d'aménagement	0,00€	+ 580,00 €	580,00 €
23	2315	Immobilisations en cours	3 222 922,01 €	- 580,00 €	3 222 342,01 €
	THE TYPE		TOTAL DM 1	0,00€	

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général

_	Adopté à l'unanir	nité
	ABSTENTION	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	27

Demande de subvention au conseil départemental au titre du produit des amendes de police

Point annulé

5) Revalorisation de loyer – Logement 33 Clos Lachat B

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du changement de locataire, et suite au constat de décalage de loyer avec des logements comparables, de revaloriser le loyer du logement sis 33, Clos Lachat B.

Le loyer mensuel passerait de 308,63 € à 354,92 € mensuels, hors charges, à compter du 1er avril 2022

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- FIXE le montant du loyer revalorisé au logement n°33 Clos Lachat B à 354,92 € mensuels, hors charges, à compter du 1er avril 2022.

	Adopté à l'unani	mité
	ABSTENTION	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	27

RESSOURCES HUMAINES

6) Recrutement des agents saisonniers pour l'été

Conformément à l'article L332-8 (1° et 2°) du Code de la Fonction Publique, il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services municipaux.

C'est notamment le cas pendant la période estivale, pour remplacer le personnel titulaire en congés annuels.

Le recrutement de saisonniers peut intervenir dans les services suivants : Accueil secrétariat de la Mairie ; Bibliothèque municipale ; Services techniques.

Le besoin pour l'été 2022 a été évalué au recrutement de huit emplois saisonniers.

Ces agents assureront des fonctions de remplacement relevant de la catégorie C, à temps complet. Ces agents non titulaires devront justifier d'être âgés au moins de 16 ans à la date de prise de poste. Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut 371, indice majoré 343.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à recruter du personnel non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services municipaux, dans les conditions ci-dessus présentées pour la période de juillet et août 2022
- Les crédits correspondants sont prévus au budget 2022

VOTE	POUR CONTRE	27
VOIE	ABSTENTION	0
	Adopté à l'unani	mité

COMMANDE PUBLIQUE

7) Approbation des marchés de travaux pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD12 – Route des Brasses – Route de la Léchère – Rue de l'Automne

Dans le cadre du développement du quartier des Allobroges, la commune va engager les travaux d'aménagement d'un giratoire sur la RD12, au carrefour de la route de la Léchère et de la rue de l'automne.

Le projet de marchés de travaux comporte deux lots ?

Lot	Désignation	À
1	Terrassement – Réseaux et voirie	
2	Bordures – Enrobés et signalisation	

La consultation des entreprises a été effectuée du 20 janvier 2022 au 18 février 2022. L'ouverture des plis a été réalisée en commission le 14 mars 2022 à 17 heures.

Les délais de travaux sont estimés à 5 mois, avec une réalisation en demi-chaussée.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE, pour les différents lots de marchés de travaux, les offres des entreprises suivantes :

N°	LOTS	Entreprises	Montants HT	
1	Terrassement	DECREMPS BTP S.A.S.		
	- Réseaux et	326 rue Pierre Longue	303 748.10 €	
	voirie	74800 AMANCY		
2	Bordures -	EIFFAGE Route Centre Est		
	Enrobés et	590 rue du Quarre	274 161.70 €	
	signalisation	74800 AMANCY		
	TOTAL HT		577 909.80 €	

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux.
- Les crédits sont prévus au BP 2022, article 2315

	ABSTENTION Adopté à l'unani	mitá
VOTE	CONTRE	0
	POUR	27

DOMAINE ET PATRIMOINE

8) Convention de transfert de gestion du domaine public de la commune au SYANE – Rue de la Paix

Dans le cadre du développement de son réseau d'initiative publique, le SYANE envisage d'implanter une armoire de fibre optique sur un terrain qui relève du domaine public de la commune de Viuz-en-Sallaz, sur la rue de la Paix

Pour cela une convention vient organiser les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain, en vue de son affectation à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge.

Le transfert de gestion au profit du SYANE se fait à titre gratuit.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention transfert de gestion de domaine public de la commune au SYANE;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention

	Adopté à l'unan	imité
	ABSTENTION	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	27

FINANCES

9) Attribution d'une subvention à l'APEL pour l'apprentissage de la natation

Après vérification de sa comptabilité, l'APEL s'est aperçue qu'elle n'avait pas reçu la subvention pour les sorties piscine en 2020.

Après pointage des comptes de la commune, cette subvention n'a, en effet, pas été versée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2.500 Euros à l'APEL pour le financement de l'apprentissage de la natation sur l'année scolaire 2019-2020.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention de 2.500 € à l'APEL des écoles Sainte Thérèse et Saint-Joseph pour le financement de l'apprentissage de la natation
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

	Adopté à l'unan	imité
	ABSTENTION	0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	27

Arrivée de Nadia LAOUFI

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

DIA pour lesquelles la Commune n'a pas exercé son droit de préemption

Date	Adresse du terrain	Nature du bien
16/02/2022	Chez Brochet Sud	terrain à bâtir
22/02/2022	7 Impasse du Buisson	appartement, cave et place de stationnement
01/03/2022	7 Impasse du Buisson	appartement, cave et place de stationnement
08/03/2022	120 Clos les Granges	maison
09/03/2022	41 Allée des Tattes	appartement et garage
14/03/2022	1097 Avenue de Savoie	grange

Tour de table

- Monsieur le Maire :
 - o Point sur la maison médicale
 - o Point sur les auditions des candidats pour le diagnostic de l'église
 - o Point sur l'accueil des Ukrainiens
- L.SECCO :
 - o Remerciements aux employés et aux enseignants pour la semaine de la petite enfance.
 - o Installation fête foraine du 2 au 17 avril 2022
- S. PELLET:
 - o Remerciement du foot pour l'honneur rendu à M. BAUD-GRASSET dimanche dernier
- A. GAVARD-PERRET : fin de saison aux Brasses ce dimanche
- M.BOCHATON :
 - Point avec les équipes sur l'équipement et l'usage de la salle de musculation. Actualiser le devis de matériel. Activités à organiser sous la surveillance des entraîneurs de chaque club, selon règlementation en vigueur.
 - o Point sur la mise en ligne des informations sur tableau lumineux

- JP CHENEVAL :
 - Retour sur un entretien avec M. RAVANEL de l'ONF : point sur les coupes de bois et la gestion forestière
 - o Point sur les travaux d'Alvéole et l'évolution des effectifs
 - o Point sur l'aménagement d'un nouveau columbarium. Réflexion sur les tarifs pratiqués
- P.VALENTIN : Changement de barrières au pont de Bucquigny

Agenda:

- Journée de l'environnement : samedi 30 avril 2022
- Prochain CM le 21/04/22
- Foire de printemps le 23/04/22

Vu la Secrétaire de séance,

Vu le Maire,

Monique MOENNE

Pascal POCHAT-BARON

Affichage public le :